

Janvier 2019

INFO-PARENTS



En ce début d'année 2019, nous vous faisons divers rappels.

Absences

Nous vous rappelons qu'il est important que vous communiquiez à l'école afin de nous aviser de l'absence de votre enfant. Le message peut être laissé sur la boîte vocale de l'école en précisant le nom de l'élève, son groupe ainsi que le motif de l'absence.

Retards

Nous constatons depuis le retour du congé de Noël, une augmentation du nombre d'élèves en retard. Afin d'éviter tout dérangement, tant pour votre enfant, pour les élèves de la classe et l'enseignant, nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant arrive à temps pour la cloche. Si celui-ci est en retard, il devra se présenter au secrétariat. Nous vous rappelons qu'à partir de 7h45, il y a des enseignants et des éducatrices du service de garde qui assurent la surveillance.

Circulation dans l'école

Nous vous rappelons que pour la sécurité de nos élèves, de vos enfants, il est interdit de circuler dans l'école. Vous devez donc vous rendre **obligatoirement** au secrétariat ou au bureau de la technicienne en service de garde lorsque vous venez à l'école, peu importe le moment de la journée.

Saison hivernale

Avec l'arrivée de l'hiver, il est important que votre enfant soit habillé chaudement afin de profiter des moments passés à l'extérieur (arrivée à l'école, récréation, dîner, service de garde en fin de journée, cours d'éducation physique, activités spéciales).

Identification des effets personnels

Nous vous demandons d'identifier les effets personnels de votre enfant : sac d'école, boîte à lunch, plats, etc.

Stationnement à l'école

Pour la sécurité de votre enfant, lorsque vous venez le reconduire à l'école, nous vous demandons de vous stationner dans les aires prévues à cet effet qui se trouvent sur la rue Glen plutôt que d'utiliser les stationnements de l'école. Aussi, étant donné l'augmentation du nombre de personnes qui travaillent à notre école, cela permet à chaque membre du personnel d'avoir une place de stationnement. **Nous vous invitons à la plus grande prudence !**

Retour à la maison

Pour être certain d'informer à temps votre enfant, il est essentiel que vous nous fassiez part des changements pour le retour à la maison **avant 14h30**.